Adhésion du CMF en tant que membre actif à l'Union Arabe des Autorités de Valeurs Mobilières

En date du 15 janvier 2014, le Conseil du Marché Financier a adhéré à l'Union Arabe des Autorités de Valeurs Mobilières en tant que membre actif. Le comité en charge de l'étude du dossier de candidature a déclaré que le Conseil du Marché Financier satisfait aux conditions d'adhésion dont notamment le fait que le cadre légal et réglementaire régissant le marché financier tunisien est conforme aux standards internationaux relatifs aux valeurs mobilières.

L'adhésion du Conseil du Marché Financier à cette instance internationale, s'insère dans le cadre des dispositions de l'article 46 (nouveau) de la Loi 94-117 du 14 novembre 1994, qui lui permettent de conclure avec ses homologues étrangers ou avec les autorités qui exercent des missions analogues des conventions de coopération dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Cette adhésion vient surtout couronner une année exceptionnelle en termes de nombre de sociétés introduites en bourse et constitue une reconnaissance de l'aptitude du régulateur tunisien à protéger l'épargne investie en valeurs mobilières ce qui est de nature à renforcer la confiance des investisseurs nationaux et étrangers.

L'Union Arabe des Autorités de Valeurs Mobilières, créée en 2007 et regroupant (15) membres, est un organe de coopération ayant notamment pour objectif de resserrer les liens de collaboration entre les autorités de régulation financière à travers le développement du cadre juridique et organisationnel des marchés financiers arabes afin de promouvoir la transparence sur les marchés et de sauvegarder les droits des investisseurs. L'Union encourage également les investissements bilatéraux et œuvre à la diffusion de la culture financière auprès des investisseurs appartenant aux pays dont relèvent les autorités membres.

L'adhésion du Conseil du Marché Financier à l'Union Arabe des Autorités de Valeurs Mobilières en tant que membre actif, va permettre de renforcer les perspectives de coopération et d'échange de compétences et d'informations avec les autorités de régulation homologues ce qui contribuera à mieux faire connaître le marché financier tunisien ainsi que les opportunités d'investissement qu'il offre.